



Service des affaires juridiques, du greffe et des communications

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2026-199-1

AVIS est donné que le règlement R-2026-199-1 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement de zonage R-2025-199 de la ville de Dollard-des-Ormeaux afin d'apporter divers ajustements, clarifications, améliorations et corrections** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 2 juin 2026.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2026-199-1 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 7 août 2026.

ANNIE RIENDEAU, greffière